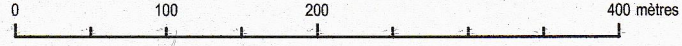


Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000



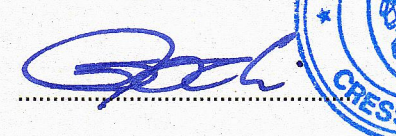
Révision générale du PAL approuvée avec conditions par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 19 mars 2014.

Adaptation du PAL suite aux conditions du 19 mars 2014 approuvée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 9 novembre 2016 et partiellement annulée par l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 octobre 2017.

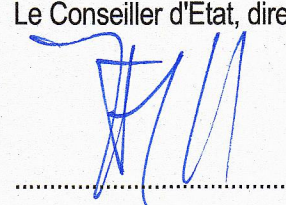
Mise à l'enquête publique des adaptations suite à l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 octobre 2017 par parution dans la FO n° 27 du 06.10.2017

Adopté par le Conseil communal de Cressier le 04.09.2018

La Secrétaire Le Syndic




Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 14 NOV. 2018


Le Conseiller d'Etat, directeur

Document: 1_PAZ_Cressier.mxd
Format: 84 x 39,4 cm

Zones d'affectation

Zone à bâtir

- Zone village (V)
- Zone résidentielle moyenne densité (R2)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone du château (CH)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

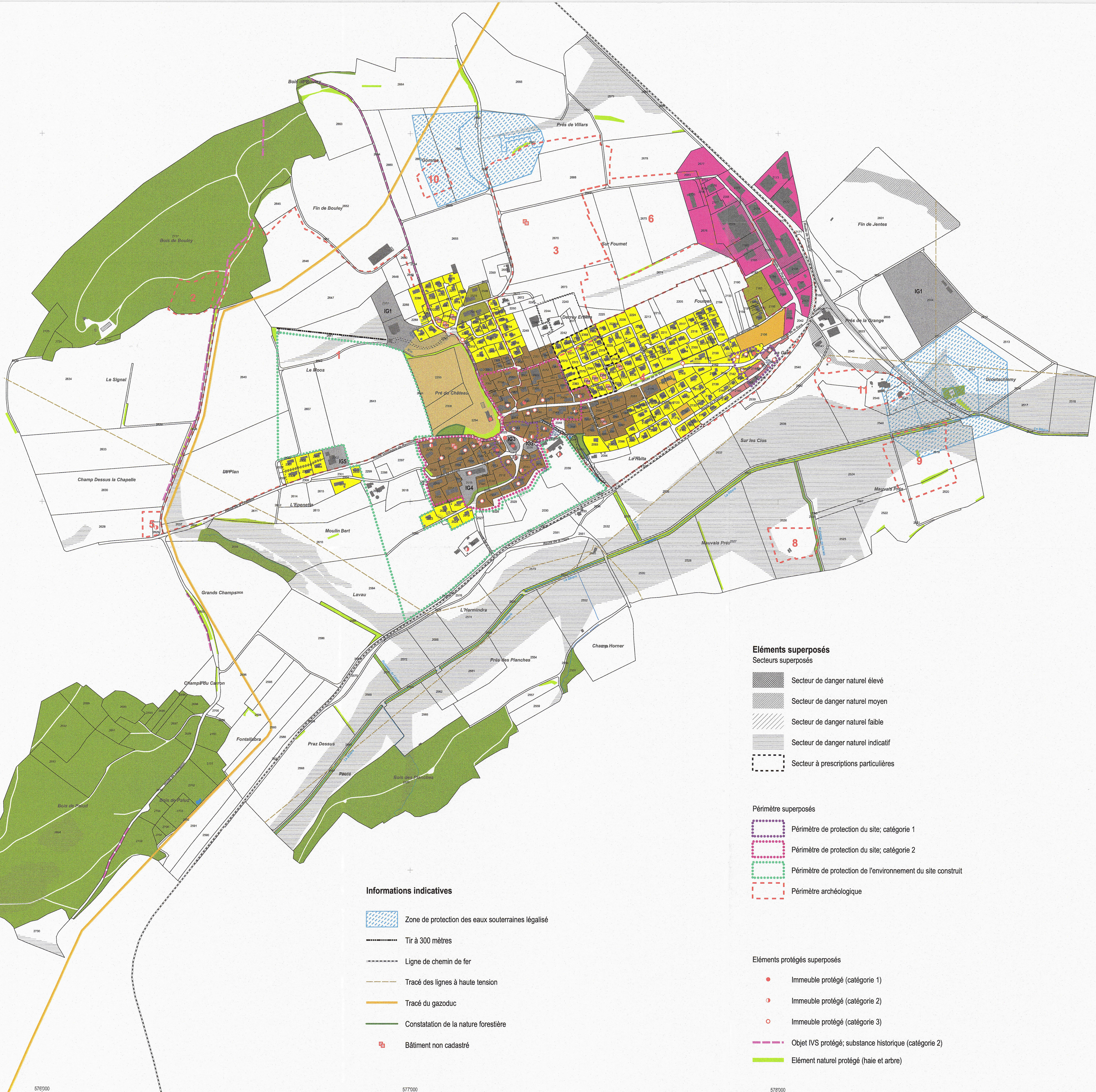
- Aire forestière (FOR)

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales: Hirsiger et Pédard, Ingénieur géomètre officiel,
1564 Domdidier / aut. n° 00614.01.01
Secteurs exposés aux dangers naturels: reproduction autorisée par le CDN/FR
Secteurs de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le SEN/FR
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAE/FR
Nature et paysage: reproduction autorisée par le SPN
Inventaire des surfaces agricoles: données digitalisées par le SeCA, état 2006



Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines légalisé
- Tir à 300 mètres
- Ligne de chemin de fer
- Tracé des lignes à haute tension
- Tracé du gazoduc
- Constataction de la nature forestière
- Bâtiment non cadastré

Éléments superposés

Secteurs superposés

- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur à prescriptions particulières

Périmètre superposés

- Périmètre de protection du site; catégorie 1
- Périmètre de protection du site; catégorie 2
- Périmètre de protection de l'environnement du site construit
- Périmètre archéologique

Éléments protégés superposés

- Immeuble protégé (catégorie 1)
- Immeuble protégé (catégorie 2)
- Immeuble protégé (catégorie 3)
- Objet IVS protégé; substance historique (catégorie 2)
- Élément naturel protégé (haie et arbre)